

PPCR : modalités de demande de révision de l'appréciation finale du Directeur Académique

Les enseignants éligibles au rendez-vous de carrière dans la cadre de la campagne 2019-2020 viennent de recevoir, dans leur messagerie professionnelle (@ac-versailles), l'appréciation finale du DASEN91. Cette appréciation s'exprime sous la forme de 4 niveaux d'expertise (à consolider, satisfaisant, très satisfaisant, excellent) et déterminera - en partie - le rang de classement aux prochaines promotions.

Pour rappel, dans la **Classe Normale**, il est possible de gagner une année d'avancement (**promotion accélérée**) du 6^{ème} au 7^{ème} échelon et du 8^{ème} au 9^{ème} échelon pour **30 % des collègues** concernés et considérés comme ayant la « meilleure valeur professionnelle ».

Pour les **collègues au 9^e échelon**, l'appréciation finale détermine une partie du barème pour le **passage à la Hors-Classe** et s'exprime en points : à consolider 60 points, satisfaisant 80, très satisfaisant 100 et excellent 120 points. **Cet avis, figé, ne sera pas réévalué par la suite !** La seconde partie du barème est constituée de points attribués selon l'ancienneté dans la plage d'appel comptée à partir de la 2^e année du 9^e échelon.

À réception de cette appréciation finale, et **dans un délai de 30 jours**, l'enseignant peut saisir le DASEN91 d'une demande de révision par **courrier recommandé avec accusé de réception** (*article 23-6 du décret 90-680 du 1er août 1990 modifié*). Le DASEN91 dispose alors, lui aussi, d'un délai de 30 jours francs pour réviser l'appréciation finale de la « valeur professionnelle ».

L'absence de réponse équivaut à un refus de révision.

**Si vous souhaitez contester votre appréciation finale et en demander la révision, contactez le SNUDI FO 91 avant toute démarche !
Le syndicat vous conseillera et défendra votre dossier.**

Rappel des promotions 2020

Promotion accélérée du 6^{ème} au 7^{ème} échelon

Pour l'année 2020, 264 enseignants étaient promouvables (susceptibles d'être promus). 79 collègues ont été promus : 49 porteurs de l'avis Excellent et 30 de l'avis Très Satisfaisant.

Promotion accélérée du 8^{ème} au 9^{ème} échelon

Pour l'année 2020, 312 enseignants étaient promouvables (susceptibles d'être promus). 93 collègues ont été promus : 75 porteurs de l'avis Excellent et 4 de l'avis Très Satisfaisant.

Promotion à la HC

Pour l'année 2020, 2244 enseignants étaient promouvables (susceptibles d'être promus). 380 collègues ont été promus : 96 porteurs de l'avis Excellent, 76 de l'avis Très Satisfaisant, 205 de l'avis Satisfaisant et 4 de l'avis à consolider.

Rappelons que le SNUDI-FO et sa fédération, la FNEC FP-FO, ont voté contre PPCR (PPCR approuvé par la FSU-SNUIPP, le SE-UNSA et le SGEN-CFDT). Le SNUDI-FO et la FNEC FP-FO et continuent de demander l'abrogation de PPCR qui dégrade la carrière des enseignants. Depuis sa mise en œuvre en 2018, outre l'arbitraire et le salaire au mérite instaurés par ce protocole, PPCR lèse particulièrement les ex-instituteurs ainsi que les collègues qui se sont vus notifier d'office un avis non révisable alors même qu'ils n'ont bénéficié d'aucun rendez-vous de carrière !